DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)
SEANCE DU Lundi 12 avril 2021

N° DE LA DELIBERATION : 2021019

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents excusés :

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 26 mars 2021
Date d'affichage : 26 mars 2021

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14/04/2021
ID : 030-213001092-20210412-2021019-DE

Objet de la délibération : RODP ORANGE 2021

Le Conseil Municipal d'Euzet,

En application des dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant de redevance d'occupation du domaine public due par orange au titre de l'exercice 2021 s'élève à : 299.53 euros.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette décision, à l'unanimité.
Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr